

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION NATURE ET PATRIMOINE DU VAL D'AIRE DU 9 AVRIL 2013

À L'AULA DE L'ÉCOLE DE CONFIGNON

En présence de 25 membre sur 114 (6 excusés)

Mot de bienvenue :

Monsieur Michel MARTI, président, ouvre officiellement la séance à 20h00 en souhaitant la bienvenue à toutes les personnes présentes. Il remercie les autorités de Confignon pour la mise à disposition de l'aula de l'école primaire.

Adoption du dernier PV :

Aucune remarque concernant le PV du 24 mai 2012 qui est adopté à l'unanimité

Rapport du président :

Le président donne un résumé de son rapport du 25 mars 2013, lequel a été expédié par courriel à l'ensemble des membres :

Plan directeur cantonal :

- Le plan directeur cantonal a été modifié et approuvé par le conseil d'État. Il doit désormais être approuvé par le grand-conseil puis transmis au conseil Fédéral pour approbation définitive.
- Le périmètre « Sur-le-Beau » ne sera pas modifié avant 2030
- Le projet de densification du quartier de villa est maintenu à long terme et différencié
- La césure verte est maintenue

Cherpines :

- Le projet est en cours, l'association demeure vigilante, notamment pour ce qui a trait aux questions de mobilité

Collaboration avec les autorités et associations environnantes :

- Le président insiste sur la nécessité de partenariat entre les autorités communales et cantonales et les associations de quartier, en ce sens, le projet de loi du grand-conseil sera soutenu par l'association dont les efforts porteront désormais sur ce point ainsi qu'à l'application de l'article 134 de la

nouvelle constitution.

Rapport du trésorier :

Le trésorier de notre association, Monsieur Jean-Paul Ziegenhagen présente les comptes de l'exercice 2012.

L'année 2012 s'est soldée par un bénéfice de CHF 1'451.85.

Les charges (fournitures de bureau, frais d'envois postaux et partenariat avec l'association Pic-Vert) se sont montés à CHF 189.90.

Les recettes générées par les cotisations des membre se sont montées à CHF 1'641.75.

La fortune de l'association au 31.12.2012 s'élève donc à CHF 2'723.50.

Rapport des vérificateurs :

Au nom des vérificateurs, Madame Madeleine MAITRE présente le rapport.

Remplissant le mandat qui nous a été confié lors de l'assemblée générale du 24 mai 2012, nous avons effectué le contrôle des comptes de l'Association Nature et Patrimoine du Val d'Aire.

Nous avons procédé à la vérification des écritures comptables et contrôlé l'avis de situation du CCP au 31.12.2012.

Nous avons constaté la parfaite tenue de la comptabilité qui reflète la situation de notre association.

Sur la base des documents qui nous ont été soumis, nous invitons l'assemblée générale à approuver les comptes de l'exercice 2012 et à donner décharge avec remerciements au trésorier.

Au nom des vérificateurs : Mme Madeleine MAITRE et M. Ch. NOELTIG

Approbaton des comptes :

Les comptes sont adoptés à l'unanimité.

Fixation du montant de la cotisation annuelle :

Il a été décidé que la cotisation annuelle serait de CHF 20.00 et de CHF 30.00 pour les familles, ainsi que la gratuité dès la 3ème personne

Ces montants sont adoptés à l'unanimité

Élection des membres du comité :

Michel MARTI, président
Jean-Paul ZIEGENHAGEN, trésorier
Karine VUAGNAT, secrétaire
Thierry DE HAAN, membre
Fabienne JACQUEROD, membre
Christian MARTI, membre
Philippine SCHMIDT, membre
Didier STADELMANN, membre
Jacques TISSOT, membre

Élus par acclamation.

Madame Mercedes ANDANY quitte le comité. Le président la remercie pour la qualité de son engagement.

Désignation des vérificateurs des comptes :

Mme MAÎTRE cède sa place à Mme BONADIO et Monsieur HAYOZ, accepté par acclamation.

Divers :

- Le président invite les participant à signer et faire signer la pétition « Marre des Barres » (<http://www.marredesbarres.ch/>)
- La fête des voisins aura lieu au centre Cérébral (chemin de Sur-le-Beau) le 31 mai 2013
- Une exposition/présentation des projets concernant la césure verte aura lieu à l'ancienne usine Sicli du 10 au 19 mai